

<https://snetap-fsu.fr/COVID-19-Retrait-officiel-des-masques-DIM.html>



COVID-19 - Retrait officiel des masques DIM.

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -



Date de mise en ligne : jeudi 29 octobre 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Article mis à jour le 29 octobre.

Demande de retrait des masques DIM : dernière informations....

Information du 29 octobre :

Après l'avis de l'Anses, le gouvernement retire et remplace les masques DIM "par précaution" :

Extrait : avis ANSES : "dans les conditions RÉELLES de port des masques traités, tout risque sanitaire ne peut être exclu"

Saisie en urgence le 15 octobre 2020 notamment par la direction générale de la Santé au sujet de l'éventuelle toxicité des masques DIM fournis notamment aux personnels de l'[EN](#), l'Anses a rendu son avis le 28 octobre 2020. Cette toxicité avait été évoquée en raison notamment de "tissus traités à la zéolithe d'argent et de cuivre". Dans l'attente de cet avis, le MENJS avait suspendu l'usage de ces masques. L'Anses conclut qu'il n'y a pas de "risques nocifs immédiats et graves". À moyen terme, elle "ne met pas en évidence de risque pour la santé dans des conditions d'utilisation qui seraient strictement respectées" (lavage avant 1er emploi et après chaque utilisation, utilisation de 4h maximum). En revanche, sans ces précautions, l'Anses "considère que tout risque sanitaire ne peut être écarté". **Par conséquent, le gouvernement a "confirmé retirer et remplacer ces masques par précaution".**

information du 23 octobre :

L'État annonce qu'il remplacera ces masques par d'autres qui ne contiendront pas de zéolithes et demande des garanties à ces autres fournisseurs. Après les congés de Toussaint, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse distribuera de nouveaux masques à ses personnels.

[Pour en savoir plus, consulter ici l'article de France Info en date du 23 octobre 2020.](#)

Début de l'article initial :

Les 13 et 19 octobre, le [site Reporterre \(article en lien\)](#) publiait deux articles mettant en évidence les risques de toxicité des masques fournis aux agent.es et aux élèves du ministère de l'Éducation nationale, du MAA et d'autres ministères. En effet, ces masques sont traités à la zéolithe d'argent, un biocide considéré comme toxique pour la santé humaine et l'environnement.

La [FSU](#) a immédiatement sollicité une réponse des ministères concernés quant à la véracité des informations et demandé une expertise indépendante.

[https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH267/masques_dim-939d3.jpg]

COVID-19 - Retrait officiel des masques DIM.

Aujourd'hui, 20 octobre, le Ministère de l'Éducation Nationale a indiqué avoir suspendu la distribution des masques lavables DIM, par principe de précaution. De nouveaux masques devraient être distribués. L'entreprise DIM ne avoir mis des masques toxiques sur le marché.

Le SNETAP-FSU saisit lui-aussi le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il est inconcevable que ce qui est décidé par mesure de précaution dans un ministère ne le soit pas dans un autre.

[Courrier adressé au Ministre du MAA et au Président du CHSCTM à lire ci-dessous.](#)

Le SNETAP-FSU demande :

- Retrait des masques DIM et avis n°5 du [CHSCT](#)-MAA du 15 octobre 2020 ;
- Des masques à lecture labiale pour les personnels et les apprenants en situation de handicap ;
- État du stock des masques FFP2 à destination des personnels de santé et des personnels en état de vulnérabilité ;
- Mesures de prévention des risques liés à la voix ;
- Travail à distance des personnes vulnérables.

[Lire et télécharger le courrier.](#)